

Résister à ce qui est proposé, c'est mener la lutte contre l'arbitraire du gouvernement et contre l'austérité. Les augmentations accordées aux médecins, le 1,3 milliard \$ versé à Bombardier indiquent que le gouvernement a une marge de manœuvre financière. La lutte des employé.e.s du Front commun, qui sont au quotidien sur la ligne de front pour que des services de qualité soient dispensés, est partie prenante de la lutte pour la préservation des services publics.

La santé, l'éducation et des services publics de qualité, accessibles et gratuits pour toutes et tous nécessitent que l'on appuie celles et ceux qui se battent sur ce terrain.

À celles et ceux qui s'inquiètent de l'issue de cette lutte, disons nous qu'au pire un décret permettrait de garder la tête haute dans la lutte amorcée contre l'austérité. Alors qu'au mieux, le gouvernement, sous la pression maintenue en santé et en éducation, réviserait à la hausse ses offres à même les surplus engrangés par ses mesures d'austérité.

Nous, membres syndiqué.e.s de QS,
Manifestons notre appui à cette lutte!
Votons des résolutions de solidarité en
appui aux syndicats en lutte!
Parlons de cette lutte avec notre
entourage!

ET SI CE N'ÉTAIT QU'UNE PREMIÈRE RONDE DE NÉGO DANS LA LUTTE DU FRONT COMMUN 2015?



LES COMITÉS INTERSYNDICAUX DE QS-MONTRÉAL ET QS-QUÉBEC
ont été mis sur pied à partir d'une rencontre au congrès de QS en mai 2015. Ils visent à réseauter les membres syndiqués de QS ainsi que les personnes intéressées par la concertation des mouvements sociaux.

Ça vous intéresse? Contactez-nous: www.quebecsolidaire.net





POURQUOI NE DOIT-ON PAS ACCEPTER L'ENTENTE CONVENUE?

Une « 2e ronde de négociation » se dessine en ce début de 2016. Quoique les directions syndicales de la CSN, de la FTQ et du SISF aient crié victoire avec des gains salariaux de près de 10 %, la FSSS, la fédération santé de la CSN forte de ses 110 000 membres, propose de rejeter cette entente. De son côté, la FAE, la Fédération autonome de l'enseignement et ses 34 000 membres refuse jusqu'à présent d'accepter une entente similaire.

Ce sont majoritairement des femmes qui sont concernées par ce règlement: elles occupent 75 % des emplois dans les services publics. À la FSSS, elles comptent pour 80 % des effectifs.

LES PRINCIPAUX ARGUMENTS SONT LES SUIVANTS:

★ **Le règlement salarial sur 5 ans** n'est pas de 10 %, mais de **5,25 %** soit 1,5 % en 2016, 1,75 % en 2017 et 2 % en 2018. Il n'y a pas d'augmentation salariale à l'échelle de traitement, mais un bonus de 500 \$ en 2015 et de 250 \$ en 2019 si vous êtes au travail à ce moment-là. Il n'y a pas de protection du coût de la vie ni d'enrichissement.

★ **La relativité salariale de 2,4 % en moyenne** que le gouvernement veut donner à compter d'avril 2019, est due à ses employé.e.s qu'il a sous-payé.e.s au fil des ans. Aucune rétroactivité n'est prévue, ni pour celles et ceux qui sont en

emploi ni pour celles et ceux qui ne le sont plus (tels les retraité.e.s), ce qui est une source d'iniquité. Bref c'est de l'argent que le gouvernement devait à ses employé.e.s hors convention.

★ **Les conditions de travail** ne sont pas améliorées pour la très grande majorité, mais plutôt détériorées suite aux lois et règlements adoptés par le gouvernement Couillard. Celui-ci réaménage les services publics et les programmes sociaux selon son plan d'austérité.

★ **Les coupures budgétaires et de postes** en santé et en éducation de 2014, 2015 et celles prévues en 2016 ne feront qu'empirer la situation déjà difficile dans ces secteurs.

★ **L'âge de la retraite** reportée à 61 ans et l'augmentation de la **pénalité actuarielle** de 4 % à 6 % pour qui voudrait devancer sa retraite sont des reculs majeurs, alors que le fédéral accepte de ramener **de 67 à 65 ans** l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti.

